

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

Pôle Proximité

**DÉCISION 2022 – 544 – TARIFS DES SERVICES
EDUCATION JEUNESSE**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Education Jeunesse du 20 juin 2022,

DÉCIDE

Article 1 : D'appliquer les nouveaux tarifs pour les activités Education et Jeunesse à partir du 1^{er} septembre 2022, selon le détail suivant :

RESTAURATION SCOLAIRE:

TARIF REPAS	
ENFANT	3,15 €
ADOLESCENT	3,50 €
ACCUEIL REPAS SOUS PROTOCOLE PAI (PANIER REPAS)	1,72 €
ENSEIGNANT	5,47 €
REPAS LIVRE ECOLE	1,73 €

ACTIVITES ENFANCE:

1- ACCUEIL PERISCOLAIRE (Matin et soir, goûter du soir inclus)		
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	Forfait matin	Forfait soir
0-500	0,94€	1,60€
501-700	1,13 €	1,70€
701-900	1,36€	2,13€
901-1200	1,50€	2,30€
> 1200 et QF non communiqué	1,57€	2,39€

2- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 3/11 ANS - MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	Tarif Journée	Tarif 1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 journée avec repas	Forfait SEMAINE Journée complète	Forfait MENSUEL ETE Journée complète
0-500	6,52€	2,50€	4,48€	32,60€	117,36€
501-700	8,13€	3,01€	5,60€	40,65€	146,34 €
701-900	9,72€	3,76€	6,67€	48,60€	174,96€
901-1200	11,26€	4,33€	7,02€	56,30€	202,68€
> 1200 et QF non communiqué	11,42€	4,97€	7,10€	57,10€	205,56€
Majoration Résident Hors Commune	+25 %	+25 %	+25 %	+25 %	+25 %

3- MINI CAMP 3/11 ANS	
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNEE
0-500	4,37 €
501-700	4,41 €
701-900	4,44 €
901-1200	4,52 €
> 1200 et QF non communiqué	5,87 €
Majoration Résident Hors Commune	+25 %

ACTIVITES JEUNESSE:

1- ADO SPHÈRE- Les mercredis et vacances scolaires				
TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	Tarif Journée	Tarif 1/2 journée	FORFAIT SEMAINE (4 demi journées + 1 journée avec sortie)	FORFAIT JOURNEE MINICAMP (s'ajoute au tarif Journée)
0-500	1,26 €	0,63€	3,77€	3,98 €
501-700	2,52€	1,26€	7,55€	7,96€
701-900	3,77€	1,89€	11,32€	11,94 €
901-1200	5,03€	2,52€	15,09€	15,93 €
> 1200 et QF non communiqué	6,29€	3,14€	18,86€	19,91 €
Majoration Résident Hors Commune	+25 %	+25 %	+25 %	+ 25 %

2- SEJOUR ADOS 14 / 17 ANS (2 semaines)	
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	
0-500	83,84 €
501-700	167,68 €
701-900	251,52 €
901-1200	335,36 €
> 1200 et QF non communiqué	419,20 €
Majoration Résident Hors Commune	+50%

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES 11/ 17 ANS - STAGES, SORTIES, POUR ALSH ADOS, PROJET 100 % ADOS OU ACCUEIL JEUNES								
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL		ACTIVITE A (de 0,01 € à 4.99€)	ACTIVITE B (de 5 € à 9.99€)	ACTIVITE C (de 10€ à 14.99€)	ACTIVITE D (de 15€ à 19,99€)	ACTIVITE E (de 20€ à 24.99€)	ACTIVITE F (de 25€ à 35€)	ACTIVITE G (> 35€)
0-500	Commune	0,52€	1,05€	1,57€	2,10€	2,62€	3,67€	15% du coût de l'activité
	Hors Commune	0,65 €	1,31 €	1,96 €	2,63 €	3,28 €	4,59 €	17 % du coût de l'activité
501-700	Commune	1,05€	2,10€	3,14€	4,19€	5,24€	7,34€	25% du coût de l'activité
	Hors Commune	1,31 €	2,63 €	3,93 €	5,24 €	6,55 €	9,18 €	30% du coût de l'activité
701-900	Commune	1,57€	3,14€	4,72€	6,29€	7,86€	11,00€	35 % du coût de l'activité
	Hors Commune	1,96 €	3,93 €	5,90 €	7,86 €	9,83 €	13,75 €	40 % du coût de l'activité
901-1200	Commune	2,10€	4,19€	6,29€	8,38€	10,86€	14,67€	45 % du coût de l'activité
	Hors Commune	2,63 €	5,24 €	7,86 €	10,48 €	13,58 €	18,34 €	55 % du coût de l'activité
> 1200 et QF non communiqué	Commune	2,62€	5,24€	7,86€	10,48€	13,10€	18,34€	55 % du coût de l'activité
	Hors Commune	3,28 €	6,55 €	9,83 €	13,10 €	16,38 €	22,93 €	65 % du coût de l'activité

Article 2 : De publier au Recueil des Actes Administratifs et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 21 JUIL. 2022

Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint